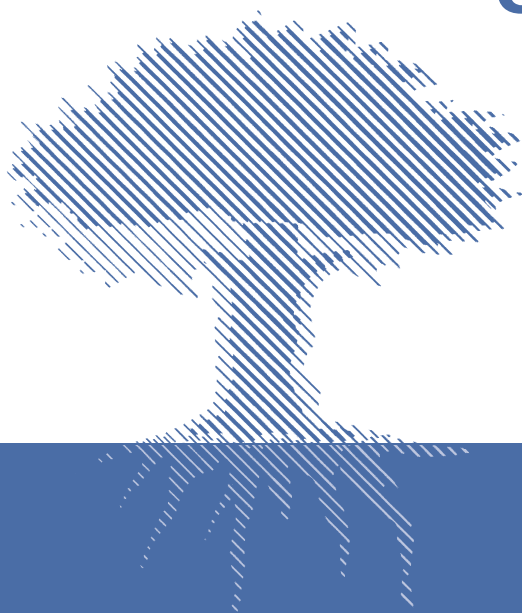


Michel Tirouflet Conseil  
1, rue de la Néva - 75008 Paris  
Tél. : 01 56 59 73 73 - Fax : 01 56 59 73 74  
[www.mt-conseil.com](http://www.mt-conseil.com)

# Escroqueries, filouteries et marloupineries financières en tous genres



Michel Tirouflet Conseil

« L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ». Extrait de l'article L313-1 du Code pénal

**Décembre 2009**



# Introduction

L'affaire Madoff a, de manière brutale et frappante, rappelé à tout un chacun que le risque de subir une escroquerie financière ne doit jamais être considéré comme négligeable. Affaire d'autant plus extraordinaire que l'escroc évoluait dans un pays considéré comme l'un des plus surveillés au monde en matière de sécurité financière. Affaire d'autant plus extravagante qu'elle a duré pendant des années en ne soulevant que quelques rares soupçons et l'on peut même penser que si la crise financière, démarrée avec les subprimes et amplifiée par la faillite de Lehman Brothers en 2008, n'avait pas éclaté, le mécanisme utilisé par Madoff durerait encore. Mais voilà, Madoff était avant tout et mettait bien en avant sa qualité de citoyen respectable, au dessus de tout soupçon, pour employer une formule quelque peu éculée. Madoff n'était pas la femme de César mais un ancien président du NASDAQ, ce qui, de nos jours, revient à peu près au même.

Même si Monsieur Madoff mérite, selon toute vraisemblance, la première marche du podium en matière d'effet dévastateur d'une escroquerie financière, il n'est pas l'inventeur de la méthode, loin s'en faut. Ses opérations montrent même infiniment moins de subtilités financières que celles de quelques-uns de ses illustres prédécesseurs.

On estime que le premier aigrefin financier de grand talent fut Monsieur Ponzi, l'inventeur de la fraude pyramidale, qui proposait à ses clients d'investir dans des fonds en profitant de l'arbitrage sur le prix des coupons de réponse internationaux postaux. De manière très simple, le sympathique Ponzi, un immigrant italien arrivé aux Etats-Unis au début du vingtième siècle, expliquait tout uniment à ses victimes qu'elles allaient gagner grâce à la différence entre le prix d'achat d'un coupon postal dans un pays de l'Union Postale Universelle et son prix de revente dans un autre pays. La différence s'expliquant à son tour par le mouvement des monnaies et, plus particulièrement, par la dévaluation des devises européennes après la première guerre mondiale.

Ponzi fut confondu par un train de vie ostentatoire et non pas par un quelconque expert financier. Si un tel spécialiste s'était penché sur le dispositif de Ponzi, il aurait tout de suite vérifié que celui-ci était totalement impossible en raison tout simplement d'un manque de matière postale. Il aurait fallu en effet que le monde échange des quantités invraisemblables de lettres pour justifier les soi-disant profits du chevalier d'industrie.



En fait, tout comme Monsieur Madoff quelques dizaines d'années plus tard, Ponzi payait les bénéfices réalisés par ses premiers clients (40 % en trois mois !) avec les investissements des nouveaux pigeons.

Toutes les escroqueries sont fondées sur l'appât du gain. A cet égard, l'escroquerie devenue presque banale de la bague en métal doré trouvée devant le passant par la personne qu'il allait croiser est tout à fait révélatrice. Le sympathique individu qui propose à l'ingénu de partager le gain de la découverte agite devant son nez un **bijou** et qui plus est dans un métal qui a toujours fait rêver : l'or.

Cette simple constatation explique que les plus intelligents peuvent se laisser prendre à une escroquerie qu'ils démontreraient facilement si leur esprit n'était pas obscurci par l'ambition de réaliser "un bon coup".

Il est d'autant plus facile à l'honnête homme de se laisser prendre que les escrocs n'ont pas de faciès particulier. Il n'y a pas plus de filou typique que d'assassin modèle.

Ce qui peut paraître réconfortant, c'est que la victime d'une filouterie apprend vite et l'est ainsi rarement deux fois. Comme on le dit, chat échaudé craint l'eau froide.

L'escroquerie financière a malheureusement tendance à se multiplier, parfois sans même dire son nom, ce qui a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures dont beaucoup se révèlent efficaces. C'est ainsi qu'en janvier dernier, la ministre de l'Intérieur de l'époque, Madame Alliot-Marie, a lancé un plan national de lutte contre les escroqueries.



# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>P.3</b>
<b>1. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ESCROQUERIE</b>	<b>P.7</b>
<b>1.1. L'investissement mirifique</b>	<b>P.7</b>
<b>1.2. Les miroirs aux alouettes</b>	<b>P.8</b>
<b>1.2.1. Les arnaques à la “nigériane”</b>	<b>P.8</b>
<b>1.2.2. Les pseudo-héritages</b>	<b>P.10</b>
<b>1.3. L'abus de confiance</b>	<b>P.11</b>
<b>1.3.1. La publicité tendancieuse</b>	<b>P.11</b>
<b>1.3.2. Les avertissements inopérants</b>	<b>P.11</b>
<b>1.3.3. Le danger des officines</b>	<b>P.12</b>
<b>1.3.4. L'abus de confiance des personnes âgées et vulnérables</b>	<b>P.13</b>
<b>1.4. Les nouveautés</b>	<b>P.14</b>
<b>2. SE PRÉMUNIR CONTRE LES ARNAQUES</b>	<b>P.15</b>
<b>2.1. Respecter quelques principes de base</b>	<b>P.15</b>
<b>2.2. Ne jamais faire confiance         à un vendeur de produits financiers</b>	<b>P.16</b>
<b>2.3. Savoir garder la tête froide</b>	<b>P.17</b>
<b>2.4. Utiliser les moyens modernes de détection</b>	<b>P.17</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>P.18</b>





# I. Les différents types d'escroquerie

Sur la base de notre expérience, nous avons regroupé les escroqueries en trois grandes catégories :

- la vente d'investissements trompeurs ;
- les miroirs aux alouettes ;
- les abus de confiance.

## 1.1. L'investissement mirifique

Il s'agit d'investissements qui sont présentés à la victime potentielle de façon à jouer sur son avidité ou sur sa vanité. Dans cette catégorie rentrent les investissements "très confidentiels et donc réservés à des gens capables de les apprécier et, surtout, de se décider rapidement". Par ce biais, les escrocs arrivent à placer de faux titres miniers ou des produits de défiscalisation de dernière minute le 21 décembre.

Rentrent également les produits qui jouent sur un mécanisme découvert par ceux qui proposent le placement à l'égal de celui mis en avant par Monsieur Ponzi. Bien souvent, ces arnaques sont particulièrement bien ficelées et il faut les analyser à deux fois avant de découvrir la faille. Il y a quelques années, un groupe d'arnaqueurs franco-suisse proposait d'investir dans un fonds destiné à financer la Deutsche Bank sur les marchés. Il était promis aux personnes apportant les capitaux nécessaires à l'opération de partager la commission payée par la banque allemande. Cette commission était présentée comme se montant à 1 % et permettait donc de très juteux bénéfices. Dans la réalité, la première banque d'Allemagne n'a besoin de personne, sinon d'une grande banque d'affaires, pour emprunter sur les marchés et les commissions qu'elle paie n'ont évidemment rien à voir avec le 1 % mis en avant.





Les rendements très supérieurs à ce que peuvent offrir le marché monétaire ou le marché obligataire devraient pourtant agir comme un signal d'alerte pour les particuliers désireux de placer leur épargne. Cependant, au cours de ces dernières années, cette simple remarque a perdu de son efficacité puisqu'il a été prouvé que certaines techniques, soit financières, soit purement mathématiques, permettaient pendant de longues périodes de battre le marché. C'est d'ailleurs sur le flou entretenu par cette évolution qu'a joué Monsieur Madoff. Par bonheur, tous les fonds d'arbitrage et tous les fonds de hedge ne sont pas dirigés par de froids escrocs mais le plus souvent par des professionnels avisés et à sang froid.

Cette difficulté est aggravée par le fait que les plus grandes institutions de la planète, sur lesquelles les particuliers auraient dû pouvoir se reposer sans chercher plus loin, n'ont pas été exemptes de responsabilité dans l'affaire Madoff. A preuve, le remboursement par la Banque Santander des fonds perdus par ses clients dans le fonds Luxalpha dans lequel l'influence, sinon le contrôle total, de l'UBS était patent. Toutes les banques n'ont pas eu la raison ou l'élégance de la grande banque espagnole.

### 1.2. Les miroirs aux alouettes

Il s'agit là de filouteries plus anodines mais tout aussi désagréables. L'escroc est de moindre volée et on peut pratiquement le rabaisser au rang de pique-assiette ou d'écornifleur.

Dans la pratique, les filous font miroiter à un simple particulier un avantage ou un gain financier important puis exigent d'être rémunérés ou de percevoir un billet d'avion ou des frais de déplacement pour indiquer à leurs victimes comment prendre possession du magot qu'ils ont fait miroiter.

Dans cette catégorie, on trouve deux arnaques traditionnelles : celle dite à la "nigériane" et celle qui porte sur les pseudo-héritages.

#### 1.2.1. Les arnaques à la "nigériane"

Ce type d'arnaque se présente à peu près toujours de la même façon : la fille d'un personnage africain important, assassiné par ses partenaires, mais ayant réussi à "planquer" environ dix millions de dollars sollicite l'aide de son correspondant pour rapatrier la somme en France de façon qu'elle puisse lui servir à financer ses



études et son train de vie. La pauvre enfant, seule et désarmée dans un monde où les crocodiles font la loi, est prête à abandonner le cinquième ou le quart du trésor pour rémunérer les bons offices de son correspondant.

Autre variante, le ministre d'un pays du continent noir a réussi, grâce à son talent et à sa cupidité, à se constituer un pactole qu'il doit maintenant faire sortir de son pays d'origine et compte pour cela sur l'entremise, rémunérée bien sûr confortablement, du destinataire du mél ou de la lettre.

Si, aujourd'hui, cette arnaque prête plutôt à sourire, nous nous souvenons bien de ce grand avocat parisien qui y crut dur comme fer il y a une vingtaine d'années et qui y laissa bien malgré lui quelques - légères - plumes'.

---

I - Voici *in extenso* un mél récent caractéristique d'une escroquerie à la "nigériane" :

De : Jean-Pierre [mailto:roberto.comlan@btinternet.com]

Envoyé : jeudi 19 novembre 2009 22:42

À : m.tirouflet@mt-conseil.com

Objet : Re : Bonjour! Je vous considère !

I have a new email address!

You can now email me at: roberto.comlan@btinternet.com

- Bonjour ! Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette intrusion qui peut paraître surprenante à première vue d'autant plus qu'il n'existe aucune relation entre nous. Je voudrais vous proposer une affaire qui pourrait vous intéresser. De toute évidence nous ne nous sommes jamais connus et comme dans la vie il faut savoir s'entre aider en cas de besoin, je vous invite à lire attentivement ma lettre et la mettre en pratique. Me référant à mes précédents paragraphes, afin de vous permettre de mieux comprendre les principaux éléments que rassemble cette affaire, il me paraît nécessaire que je vous renseigne sur ce qui suit : J'avais travaillé dans une société appartenant à un Libanais en ma qualité de Assistant Administratif et Financier ici à Cotonou République du Bénin. Le PDG de cette société avait un compte courant et d'intérêt au sein d'une banque surplace ici que personne n'en soit au courant à part moi avant sa mort dans le crash d'avion Boeing 727-200 le 25 décembre 2003 le long de l'océan atlantique à Cotonou République du Bénin. A cet effet j'aimerais vous employer en tant que son héritier pour procéder au transfert de cette importante somme sur votre compte bancaire et après nous aurons ensuite à la partager suivant un pourcentage qu'on arrêtera de commun accord. Notez que pour raison de discrétion je ne pourrai personnellement pas agir en tant qu'ayant droit ou héritier pour engager la procédure auprès de la banque ici surplace raison pour laquelle je sollicite votre intervention. Par ailleurs, dans l'éventualité où ma proposition d'affaire retiendrait votre attention n'hésitez pas à me contacter de manière à avoir de plus amples explications.

Sincèrement, Jean-Pierre. NB : POUR RAISON DE SECURITE NE ME REPONDEZ PAS SUR CETTE ADRESSE EMAIL MAIS PLUTOT SUR MON EMAIL PERSONNEL :

jpsogan4@yahoo.fr



### 1.2.2. Les pseudo-héritages

Il y a deux ou trois ans de cela, un de nos clients, homme charmant s'il en est, nous téléphona pour nous demander notre assistance afin que nous puissions nous occuper de l'héritage que venait de lui laisser une lointaine cousine américaine dont il n'avait jusqu'alors jamais entendu parler mais qu'il remerciait profondément de lui avoir laissé la coquette somme de sept millions de dollars. Il avait été prévenu par un homme d'affaires américain qui exigeait, bien sûr, pour le mettre en possession de l'ensemble des documents lui permettant de toucher l'héritage, quelques malheureux milliers de dollars.

A peine avait-il entendu l'histoire que Jérôme Mendiharat détecta une arnaque qui, bien sûr, n'alla pas beaucoup plus loin malgré la réticence, pour ne pas dire la répugnance, de notre client de laisser tomber une affaire qui l'avait laissé marqué d'une certitude d'un accroissement subit et considérable de son patrimoine par ailleurs tout à fait respectable. Il fallut lui faire passer les notices du FBI montrant que les intermédiaires américains étaient depuis longtemps fichés comme escrocs pour arriver à détacher notre client et ami de l'héritage "de sa tante Danièle".

Nous avons beaucoup trop d'amitié pour ce client pour lui jeter la pierre. D'autant que de telles choses arrivent dans la réalité et plus souvent qu'on ne le pense. La famille de l'un des professionnels de Michel Tirouflet Conseil a reçu un jour pas si lointain un appel téléphonique du cabinet bien connu Couteau lui indiquant qu'une tante éloignée venait de disparaître et lui proposant de lui révéler les données de l'héritage sous réserve du versement d'une commission de 40 %. L'histoire était vraie, l'héritage était mince mais tout s'est déroulé dans la plus parfaite légalité. D'ailleurs, à côté du cabinet Couteau, il existe d'autres entreprises comme le cabinet Andriveau dont l'une des principales occupations est de rechercher les héritiers d'une personne disparue et, en première analyse, sans parentèle.

On pourrait encore insérer dans cette catégorie les escroqueries au financement des entreprises, plus rarement des particuliers. Typiquement, un chef d'entreprise éprouve des difficultés de trésorerie et est à la recherche de financements externes. Arrive une sorte de sauveur sous forme d'un intermédiaire, généralement américain, dont les bureaux sont situés dans une suite d'une entreprise de domiciliation et qui exige un billet d'avion et un peu de menue monnaie pour venir à Paris expliquer le mécanisme du concours financier. Rituellement, les courriers qu'envoie l'intermédiaire sont émaillés de références à Bank of America ou à City Group comme si ces institutions étaient partie prenante dans l'opération.



Le mécanisme proposé repose presque toujours sur le retour d'une partie du prêt au financier sous forme d'un solde compensatoire qui, placé à bon escient, permettra de rembourser le prêt. Ainsi, grâce à ce dispositif particulièrement ingénieux, le chef d'entreprise en difficulté peut non seulement emprunter mais également ne pas rembourser. Que demander de mieux !

### 1.3. L'abus de confiance

On est là dans un domaine qui, à notre sens, chez Michel Tirouflet Conseil, relève de l'escroquerie ou en est assez proche même si l'on ne peut rien reprocher aux arnaqueurs.

#### 1.3.1. La publicité tendancieuse

Nous nous demandons à peu près tous les jours comment les autorités de régulation peuvent permettre à des institutions financières, même les plus importantes et les plus respectées, de faire une publicité qui, si elle n'est pas mensongère, apparaît très largement tendancieuse.

En effet, voir sur une publicité dans le métro que tel placement rapporte 5 % et découvrir, à l'aide d'une loupe à fort grossissement, qu'il est à peu près impossible de répondre aux conditions mises au bénéfice d'un tel taux semblent, au troisième millénaire, très choquants. Et pourtant, cette accroche du particulier – est-il encore un particulier pour ne pas être passé dans la classe des gogos ? – a, semble-t-il, encore de beaux jours devant elle.

#### 1.3.2. Les avertissements inopérants

Tout un chacun, même s'il n'est pas fumeur de cigarettes, sait bien que, désormais, chaque paquet est porteur d'un slogan destiné à effrayer, voire à épouvanter, l'inhalateur de fumée nicotinisée. Le lapidaire « Fumer tue » se présente comme un avertissement sans frais. Malgré cette obligation mise en place par les pouvoirs publics, personne n'a jamais vu un fumeur de cigarettes se débarrasser avec dégoût de son paquet en lisant l'avertissement figurant sur celui-ci et lui indiquant un avenir particulièrement sombre et ponctué de maladies cardio-vasculaires.



Cela signifie tout simplement que ces avertissements, à force d'être répétés, ont perdu tout pouvoir de persuasion et d'incitation à une modération de la consommation tabagique.

Il en est de même de tous les avertissements que les banques et autres compagnies d'assurance font figurer sur leur brochure de présentation d'investissements et dont on peut se demander s'ils ne sont pas là pour le seul confort juridique de l'institution financière, celle-ci étant depuis longtemps persuadée de l'innocuité du message sur la raison, et l'esprit de lucre de l'investisseur potentiel.

Ainsi, on pouvait lire sur la brochure de présentation d'un vendeur de CFD le message suivant : « le service d'exécution d'ordres sur CFD présente un risque élevé et peut aboutir à des pertes d'un montant qui excède votre investissement initial ». Les CFD, pour ceux qui ne les connaîtraient pas encore, ce sont les "Contracts For Difference", instruments financiers de gré à gré par lesquels un acheteur et un vendeur acceptent de s'échanger la valeur d'un actif au début et à la fin d'un contrat. Ainsi, par le biais d'un CFD, un investisseur – est-il encore un investisseur ou devenu un pur joueur ? - empoche ou décaisse la variation, positive ou négative, d'un actif entre deux moments du temps. Les CFD peuvent concerner à peu près tous les marchés et tous les actifs financiers.

Or, il est à notre sens deux conclusions qui s'imposent : la première, c'est que, à l'inverse d'un casino où tout joueur, même compulsif, est parfaitement conscient des risques qu'il prend, les institutions financières, même pour des produits éminemment spéculatifs comme les CFD, conservent une image positive et rassurante en matière d'investissement. La seconde, c'est que les avertissements comme celui que l'on a rappelé ci-dessus n'ont aucun pouvoir de frein des appétits de la clientèle, surtout quand, oralement, les employés de l'institution financière en diminuent la portée et l'impact.

### 1.3.3. Le danger des officines

Qu'on ne s'y trompe pas, malgré ce qui est écrit dans les deux sections précédentes, notre propos ici n'est pas de vilipender les grandes institutions financières mais simplement de blâmer certains de leurs comportements qui, dans le monde d'aujourd'hui, nous paraissent inacceptables. Ces grandes institutions financières conservent toutefois les vertus qui s'attachent à leur taille et à leur respect de la réglementation.



Il n'en est pas de même des multiples officines qui pullulent à Paris et qui sont, fort curieusement d'ailleurs, à peu près toutes logées dans le quartier des Champs Elysées. C'est là que se perpétuent quelques entourloupes destinées à augmenter les commissions et rétro-commissions des membres de l'officine tout en faisant prendre des risques, parfois inconsidérés, aux clients trop confiants. Le plus classique étant celui qui consiste à financer des actifs financiers à très forte variabilité par de la dette qui, elle, présente la certitude de devoir être rémunérée et remboursée quoi qu'il arrive.

On ne peut que regretter une certaine pusillanimité de l'Autorité des Marchés Financiers dans un domaine qui mériterait au contraire toute son attention critique.

### **1.3.4. L'abus de confiance des personnes âgées et vulnérables**

L'histoire suivante, arrivée à la tante de l'un d'entre nous, est édifiante. Cette vieille dame, qui vivait seule dans une grande ville de province, était entourée de l'affection de ses divers neveux qui venaient la voir régulièrement et s'occupaient d'elle avec gentillesse et sans arrière-pensée. Constatant qu'elle ne pouvait désormais rester seule, son entourage s'est mis à la recherche d'une dame de compagnie qui fut trouvée en la personne d'une femme tout à fait sympathique et apparemment dévouée.

Quelque temps plus tard, les divers neveux furent convoqués à la gendarmerie nationale. En effet, l'alerte avait été donnée lorsque l'employée modèle s'était présentée chez un cambiste spécialisé dans l'achat et la vente d'or pour négocier quelque trente-six kilos de ce métal qu'elle avait trouvés chez la vieille dame précautionneuse, ce qui représentait la plus grosse transaction des cinq dernières années dans la ville en question.

Le réconfortant dans cette histoire sordide, où les neveux n'étaient même pas de tristes grigous mais de gentils parents, est que l'efficacité de la gendarmerie a été remarquable et l'enquête menée avec une discrétion et une rigueur dignes d'éloges.

Le nombre croissant d'histoires de ce type montre qu'il faut être particulièrement vigilant dans ce domaine et souvent mettre en place des moyens de protection : tutelle, curatelle...



### 1.4. Les nouveautés

Comme on le sait, l'imagination des fripons et autres gredins n'a pas de limites.

C'est ainsi qu'est née récemment toute une série d'escroqueries aux gains de loteries imaginaires. Si le cadre de l'escroquerie s'est un peu déplacé, les caractéristiques restent les mêmes. Les courriers sont émaillés de grands noms comme Microsoft, Bill Gates...

Se sont aussi développés plusieurs types d'escroqueries portant sur de l'argent liquide et les transferts d'argent liquide. S'il est dangereux de se déplacer avec beaucoup d'argent liquide, il est encore plus désagréable que celui-ci soit constitué de fausse monnaie.



## 2. Se prémunir contre les arnaques

De façon générale, si, comme on l'a dit plus haut, les escrocs n'ont pas forcément une tête d'escroc, on peut fréquemment les repérer à l'aide de quelques indices. En effet, leur "look" les distingue des banquiers traditionnels. Ils proposent généralement leurs réunions dans des suites d'hôtels, ce qui est malgré tout assez inhabituel dans le monde de la vraie finance. Leurs cartes de visite sont souvent curieusement rédigées pour qu'on prenne la peine de les regarder en détail...

Mais, au-delà de ces quelques remarques, il existe des moyens de faire barrage aux tentatives de manipulations financières.

### 2.1. Respecter quelques principes de base

Il n'est pas inutile de rappeler ici que l'organisation de son patrimoine financier, et notamment l'allocation d'actifs, doit être bâtie à partir des disponibilités existantes, de la situation personnelle et familiale du détenteur du patrimoine et, bien sûr, de ses objectifs et de ses contraintes. C'est bien l'analyse et la mise en perspective de ces différents paramètres subjectifs et objectifs qui permettent de déterminer le type d'actifs souhaité et l'intensité du risque dont il est affecté.

Cette démarche logique et fructueuse est évidemment l'inverse du cheminement que les escrocs souhaitent imposer à leurs victimes.

De fait, une analyse bien conduite aboutira rarement à l'investissement dans un produit douteux.





## 2.2. Ne jamais faire confiance à un vendeur de produits financiers

La confiance est un bien trop précieux pour le dilapider, notamment à l'égard des vendeurs de produits financiers dont l'intérêt peut souvent être diamétralement opposé à celui de l'acheteur du produit. Ce dernier vise un rendement à long terme alors que le premier est souvent pressé d'empocher sa commission pour disparaître ensuite, notamment pour ce qui est de sa responsabilité.

On ne peut s'empêcher de se remémorer l'histoire juive suivante : le propriétaire d'un magasin de confection décide d'initier son jeune fils aux arcanes du commerce et de lui donner sa première leçon. Il le convoque donc dans son bureau et le dialogue suivant s'installe :

- Mon fils, il est temps pour toi de percer les mystères du négoce. Pour cela, monte sur cette armoire.

Le jeune fils s'exécute.

- Maintenant, mon fils, saute de l'armoire.

- Mais papa, elle est très haute, je vais me faire très mal.

- Moi, ton père, je te dis, saute !

- Mais papa...

- Mon fils, moi ton père, je te promets qu'il ne t'arrivera rien.

Le fils saute et, comme il était prévisible, se casse la jambe et récolte quelques contusions supplémentaires. Alors, le père :

- Mon fils, première leçon de commerce, ne fais jamais confiance à personne, même à ton propre père.

Il est toujours préférable de consulter un expert indépendant avant de s'engager. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les vendeurs indécents demandent le maximum de confidentialité justifiée par le fait que le produit est réservé à des gens qui...



### 2.3. Savoir garder la tête froide

C'est certainement un vœu pieu et pas toujours facile à réaliser tant il est attirant de gagner de l'argent en dormant. Cela dit, il vaut toujours mieux gagner un peu moins que perdre beaucoup plus.

Dans le même esprit, il faut bien se convaincre que les gens ont toujours tendance à raconter, voire à étaler, leurs "bons coups" sans jamais faire état de ceux qui se sont révélés catastrophiques.

On peut malgré tout s'interroger pour savoir si ce qui précède vaut d'être avancé. En effet, on a parfois le sentiment que si beaucoup de victimes d'escroqueries ne se sont pas tournées *a priori* vers les spécialistes pour solliciter leur avis, c'est qu'en fait ils étaient, d'une certaine manière, assez convaincus de la présence d'une escroquerie et donc de l'avis négatif que pourrait, presque à coup sûr, émettre ledit spécialiste alors même qu'ils avaient bien l'intention de se précipiter dans le piège tendu par le filou.

Et il est vrai que tous ici nous avons parfois le sentiment que nombre de personnes se font escroquer en étant parfaitement conscientes de l'escroquerie et, à la limite, en y collaborant activement.

### 2.4. Utiliser les moyens modernes de détection

Les autorités ont progressivement mis en place un ensemble de contraintes qui pèsent sur les produits financiers tout en les rendant plus sûrs. Ainsi, l'Autorité des Marchés Financiers délivre des agréments tant des intermédiaires financiers que des produits eux-mêmes. A l'évidence, un produit labellisé AMF présente moins de risques qu'un produit fabriqué par des fonds off-shore et n'ayant reçu aucun agrément.

Sauf pour des "niches" très spécifiques, il est recommandé, même si leur rentabilité est moins forte, de s'intéresser aux produits financiers distribués par les institutions financières de stature et de réputation internationales.

Enfin, même si la confiance que l'on peut avoir en eux a largement diminué à la suite de la récente crise financière, les notations des produits financiers par des organismes tels que Standard & Poors, Moody's ou encore Fitch doivent bien entendu être disponibles.



En la matière, il faut savoir que Internet est une extraordinaire source de renseignements. Il est tout à fait imaginable d'y trouver, avec sa fiche répertoriant son passé d'escroc, le sympathique vendeur qui vient de proposer le projet financier le plus rentable de la décennie.

On peut également se tourner vers Interpol ou vers le ministère de l'Intérieur en utilisant notamment les contacts suivants :

- par mél : [judiciaire@gendarmerie.interieur.gouv](mailto:judiciaire@gendarmerie.interieur.gouv)
- site web : <http://www.internet-signalment.gouv.fr>

# Conclusion

Peu de gens ont le détachement de Diogène où la maîtrise d'eux-mêmes de Sénèque. Presque tous ont du mal à accepter que tout ce qui brille ne soit pas or.

On a vu que les arnaques sont nombreuses et de nombreux types, les plus dangereuses étant néanmoins celles qui utilisent un mécanisme jusqu'ici inédit.

C'est pourquoi une simple vérification, toujours recommandée, n'est pas une panacée et il est presque toujours préférable de s'adresser à un spécialiste. Nous n'avons pas la prétention d'être omniscients et de pouvoir détecter à coup sûr une arnaque mais notre intervention a déjà permis à beaucoup de nos clients de ne pas se laisser piéger.

Plus délicates sont les escroqueries financières du type de celle de Madoff où la taille même de l'escroquerie et le nombre de moutons de Panurge destinés à être plutôt tondus que noyés sont considérables puisque leur détection repose essentiellement sur les services des plus grandes banques envers lesquelles il est presque contre nature d'être défiants.



